

Programme d'assurance



BFL CANADA est le partenaire d'assurance de l'AMQ. L'AMQ souhaite offrir à ses membres les avantages d'un programme stable de transfert de risques à long terme. La relation privilégiée que **BFL CANADA** entretient avec l'assureur **Trisura** a permis la bonification du programme d'assurance qui comble les besoins spécifiques des membres de l'AMQ.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Limites d'assurance: 1,000,000\$ ou 2,000,000\$ par réclamation et par période d'assurance.

Franchise: 250\$ par réclamation – aucune franchise pour les frais de défense.

RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Limite d'assurance: 1,000,000\$/2,000,000\$ par réclamation et par période d'assurance.

Franchise: \$250 par réclamation pour les dommages corporels et matériels.

ASSURANCE DES BIENS PROFESSIONNELS

Limites d'assurance: Limites offertes (2,500\$, 5,000\$, 10,000\$ ou 25,000\$).

Franchise: 250\$ par réclamation



EXTENSION D'ASSURANCE EXCLUSIVE AUX MEMBRES DE L'AMQ:

- Période de prolongation dans l'éventualité où le membre décède ou se retire de la profession, **5 ans** inclus, aucune surcharge.
- Trisura Legal Hotline illimitée 1 866 945-5207 disponible de **8 A.M à minuit** (heure locale) **7 jours sur 7**
- Garantie mondiale (poursuites ramenées au Canada seulement)
- Frais de défense en sus de la limite de garantie.
- Responsabilité pour la sécurité des réseaux et des informations personnelles - **50,000\$**

Pour obtenir un devis d'assurance et activer une police, vous devez vous rendre sur la plateforme à l'adresse suivante:

softmed.bflcanada.ca



SUPPORT DIGITAL:
digitalsupport@bflcanada.ca
T. 438 260-1889
SANS FRAIS: 1 855 235-1889
bflcanada.ca |

